

Bonne nouvelle !

Un nouveau crédit d'impôt pour appuyer la formation de la main-d'œuvre dans l'industrie des communications graphiques

Afin d'encourager les entreprises du secteur manufacturier à développer les compétences de leurs travailleurs, le gouvernement met en place un crédit d'impôt remboursable pour la formation de votre main-d'œuvre. Ce crédit d'impôt dont le taux est fixé à 30% s'appliquera aux dépenses de formation engagées avant 2012.

Cette aide fiscale permettra de compenser en partie les entreprises manufacturières pour les coûts supplémentaires encourus lors de la formation de leurs travailleurs. À cet effet, le crédit d'impôt se calculera sur les dépenses suivantes :

- **Les frais de la formation externe payés par la société en égard à ses employés, incluant le matériel didactique et les déplacements du formateur externe.**
- **Le salaire versé à un employé participant à une formation, et ce, sans excéder un montant correspondant au double du coût de ladite formation.**

En accompagnant les entreprises de la sorte, le gouvernement contribue à rehausser leur productivité ce qui améliorera leur compétitivité. Une qualification accrue des travailleurs permet, en effet, une intégration plus rapide de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés dans le processus de production.

L'aide fiscale bénéficiera particulièrement aux PME ayant moins de un million de dollars de masse salariale. Celles-ci auront pleinement accès au crédit d'impôt, alors que les autres entreprises devront d'abord répondre à leur obligation prévue en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (aussi appelée Loi du 1%) avant de bénéficier de l'aide fiscale.

Afin de vous prévaloir de ces avantages, veuillez vérifier votre appartenance au SCIAN 31-32-33. Voici l'hyperlien:
http://www.strategis.gc.ca/canadian_industry_statistics/cis.nsf/IDF/cis31-33deff.html

Miser sur la formation, c'est aussi miser sur la valorisation des personnes dans l'entreprise, élément fondamental de l'évolution et du succès d'une société.

Toutes nos formations sont éligibles sauf celles qui s'adressent à la vente et représentation d'un service ou d'un produit.

Les faits:

Plus de 15 000 entreprises pourront bénéficier de cette mesure.

120 millions de dollars sont prévus dans le budget.

Nos services de formation:

Séminaires (formations publics)

De la conception à la finition, en passant par la mise en page, les épreuves, l'impression et la gestion, plus de 150 séminaires sont offerts chaque année. Consultez notre site internet pour tous les détails.

Formation sur mesure

L'Institut offre aussi des formations sur mesure. Que ce soit en entreprise ou dans nos locaux, sur nos équipements ou sur les vôtres, nos spécialistes, s'assurent de répondre à vos besoins par une approche personnalisée. Avec plus de 12 ans d'expérience dans le domaine de la formation, nous avons acquis une solide réputation et un savoir-faire qui saura contribuer au développement et au perfectionnement de votre main-d'œuvre.

Formation | Consultation | Analyse d'imprimabilité | R&D | Information
Veille technologique | Service de laboratoire indépendant



INSTITUT
DES COMMUNICATIONS
GRAPHIQUES DU QUÉBEC

999, avenue Émile-Journault Est, Montréal (Québec) H2M 2E2

Téléphone : 514 389-5061 . Télécopieur : 514 389-5840 . Site Internet : www.icgq.qc.ca . Courriel : information@icgq.qc.ca